

Glossaire

Adjudication : Technique d'émissions de bons ou d'obligations. L'adjudication est ainsi régulièrement pratiquée par les États pour assurer le placement de leurs bons du Trésor et emprunts obligataires.

Benchmark : Un benchmark c'est un très bon niveau de performances atteint par des acteurs dans un secteur et qui sert de référence aux acteurs moins performants pour essayer d'amener leurs propres performances au niveau de celles du benchmark. Les groupes peuvent dans une optique de best practice développer une politique de benchmarking au sein de ses différentes divisions géographiques. Les benchmarks sont souvent utilisés pour des ratios d'efficacité : marge sur chiffre d'affaires, rentabilité, rotation du chiffre d'affaires par rapport à l'actif économique, vente au m², vente par employé, etc.

BTAs (Bons du Trésor Assimilables) : Titres avec une maturité de 1, 2, 3 et 5 ans, à intérêt annuel remboursable à sa valeur nominale, avec un coupon annuel. Leur volume nominal unitaire est de DZD 1 000 000.

BTCs (Bons du Trésor à Court terme) : Bons avec une validité de 13 à 16 semaines, trois et six mois, à intérêts payables d'avance et remboursables à leur valeur nominale. Le volume nominal unitaire par titre est de 1 000 000 de Dinars algériens.

Compensation : Mécanisme permettant à des intermédiaires financiers de régler les montants dus, par différence entre leurs positions à recevoir et à livrer, et aussi de recevoir ou de livrer les actifs correspondants.

Contrepartie (Risque de) : Le risque de contrepartie apparaît dès lors qu'un investisseur ou une entité effectue un prêt d'argent ou investit son capital. Le risque de contrepartie correspond à la probabilité de défaillance d'un emprunteur ou d'une structure donnée.

Cotation : Fixation d'un cours par confrontation des offres et des demandes exprimées pendant la séance, il existe plusieurs techniques de cotation : à la criée, au fixing, en continu.

Coupon : Montant de rémunération (intérêts) versé à intervalles réguliers aux porteurs d'obligations. Le versement des coupons peut être plus ou moins espacés dans le temps et les intérêts ne sont parfois versés qu'au moment du remboursement de l'emprunt après avoir été capitalisés (emprunts à coupon zéro).

Coupon couru : Fraction d'intérêt annuel écoulé. Il est coté séparément de l'obligation.

Courbe des taux : Permet de visualiser la relation existante entre les valeurs des taux d'intérêt et leurs termes.

Cours : Prix d'une valeur mobilière résultant de la confrontation des offres et des demandes exprimées pendant une séance de bourse.

Date de règlement : Désigne chaque date convenue, comme telle entre les parties, où des paiements, des livraisons ou des transferts, doivent être effectués au titre d'une opération considérée.

Echéance : Correspond au terme de la durée d'un emprunt (ou d'une période), d'un placement ou, aussi, à la date de paiement d'un capital ou/et d'intérêts.

Echéancier : Ensemble d'échéances, de délais dont la date doit être respecté.

Emission : Opération financière qui consiste à créer des valeurs mobilières cotées ou non cotées. Le placement d'une émission s'effectue grâce à l'intermédiation des grandes institutions financières. Une émission peut correspondre à des emprunts de capitaux (émission obligataires), à des levées de fonds propres (actions) ou à la création de produits financiers spécifiques (exemple des warrants).

Emprunt obligataire : Emprunt lancé par une entreprise, une banque, un État ou une organisation gouvernementale matérialisé sous forme d'obligations qui sont achetées par des investisseurs. Ces obligations sont le plus souvent négociables et d'un montant unitaire compris entre 500 et 100 000 euros qui prévoit le versement d'un intérêt, le plus souvent annuel, et un remboursement au terme de plusieurs années. Par rapport à un prêt bancaire avec lequel il est en concurrence au niveau de l'émetteur, l'emprunt obligataire permet à l'entreprise de diversifier ses sources de financement, en particulier lorsque les banques ont des difficultés à prêter.

Encours : Ensemble d'actifs détenus à un moment donné. On parle d'encours pour les stocks, pour les crédits aux clients dans une banque. Cela correspond donc à de l'argent qui a été mobilisé et qui n'a pas encore été récupéré.

Intérêts courus : A une date donnée, c'est la fraction de l'intérêt annuel écoulé sur un titre de dette.

IOB (Intermédiaire en Opération de Bourse) : Professionnel qui met en rapport deux parties intéressées à la conclusion d'une opération bancaire.

Ligne : Un courtier en ligne (ou e-courtier) est un courtier proposant une activité de courtage directement via Internet.

Liquidité : C'est la capacité et la rapidité avec laquelle il est possible d'acheter ou de vendre un actif ou un passif sur le marché sans que les prix du support n'en soient fortement affectés.

Marché avec diffusion en temps réel : Marché dans lequel le système informe en temps réel les entités participantes de ce qui passe sur le marché (négociations, ordres, etc.)

Marché aveugle : Marché où les participants donnent leur prix d'achat ou de vente sans en connaître la contrepartie. Les intermédiaires de marché sont appelés courtiers ou intermédiaires aveugles.

Marché continu : Marché sur lequel les cotations ont lieu sans interruption de l'ouverture à la fermeture du marché.

Marché gré à gré : Marché où les transactions bilatérales se font par ententes directes entre opérateurs, avec accord sur le volume et le prix de la transaction.

Marché primaire : Marché sur lequel les nouveaux titres financiers sont émis et souscrits par des investisseurs ; on y procède donc aux augmentations de capital, au placement d'emprunts obligataires... Il s'agit d'un marché du neuf des titres financiers, par opposition au marché secondaire qui en est le marché "d'occasion".

Marché secondaire : Marché sur lequel sont échangés entre investisseurs des titres financiers déjà créés (sur le marché primaire). En assurant la liquidité des investissements financiers, le marché secondaire assure la qualité du marché primaire et l'évaluation des titres financiers. Marchés primaire et secondaire sont donc très complémentaires.

Négociation : Recherche d'un accord, centrée sur des intérêts matériels ou des enjeux quantifiables entre deux ou plusieurs interlocuteurs, dans un temps limité.

OATs (Obligations Assimilables du Trésor) : Titres avec une maturité de 7, 10 et 15 ans, à intérêt annuel et remboursable à leur valeur nominale, avec un coupon annuel. Le volume nominal unitaire est de DZD 1 000 000.

Obligation : titre de créance négociable (« titre de dette » du point de vue de l'emprunteur) représentatif d'une fraction d'un emprunt émis par une entreprise, un État ou un établissement financier.

Ordre : Document écrit par lequel un opérateur demande à un intermédiaire habilité (SVT / IOB) de lui acheter ou de lui vendre des titres sur un marché centralisé, à certaines conditions.

Règlement/livraison : Système qui assure le transfert de propriété des valeurs négociables ainsi que l'effectuation du paiement.

Rendement : Le rendement d'une action est le rapport du dernier dividende versé au cours de l'action; il se calcule donc par rapport à une valeur financière. Le rendement d'une obligation correspond au rapport de son coupon sur la valeur de l'obligation.

Souscription : Achat de valeurs mobilières nouvellement émises par une société (actions, obligations) ou par un Etat (obligations).

Taux d'intérêt : D'une manière générale, le taux d'intérêt, ou loyer de l'argent, rémunère la renonciation à une consommation immédiate, donc le temps. Il permet donc de dissocier la décision de consommer de celle d'investir en permettant à l'individu de s'ajuster soit en levant des ressources supplémentaires soit en plaçant des ressources excédentaires. Dans le cas des titres de créance, le taux d'intérêt caractérise le taux de rémunération du prêteur, déterminé contractuellement. Cette rémunération peut provenir du coupon par le biais du taux nominal ou facial, mais aussi de la prime d'émission ou de remboursement.

Taux de rendement : Le taux de rendement d'une action correspond au rapport du dernier dividende versé au cours de l'action. Il est global ou net, selon que le dividende retenu pour son calcul est global (avec avoir fiscal) ou net (sans avoir fiscal).

TMP (taux moyen pondéré) : Le TMP (taux moyen pondéré) est le taux au jour le jour du marché monétaire. C'est un taux moyen pondéré par les montants des transactions déclarées, pour un échantillon représentatif d'établissements admis au marché interbancaire.

Valeur mobilière : Titre négociable représentatif d'une créance ou d'un droit associé : action, obligation, emprunt d'État.

Valeur nominale : La valeur faciale ou nominale d'un emprunt est une valeur relativement formelle qui sert au calcul des intérêts versés. Dans les cas simples, elle est égale à ce que l'emprunteur perçoit et à ce qu'il rembourse.